Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : ABGL IMMOBILIER — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 56 RUE PAUL ELUARD 34080 MONTPELLIER

SIRET : 4 8 4 4 1 1 6 2 4 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/08/2021

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010 222 496	012	222 496
		Autres *	014 10 067	016 8 661	1 406
	Immobilisations corporelles *		028 33 572	030 27 843	5 729
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
		Total I (5)	044 266 135	048 36 504	229 631
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 27 198	070	27 198
		Autres * (3)	072 1 678	074	1 678
	Valeurs mobilières de placement		080 40 086	082	40 086
	Disponibilités		084 446 395	086	446 395
	Charges constatées d'avance *		092 1 571	094	1 571
		Total II	096 516 929	098	516 929
		Total général (I + II)	110 783 064	112 36 504	746 559

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	281 815
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	32 869
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	315 784
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 136
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 116
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 66 287)	172	417 524
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	430 776
	Total général (I + II + III)	180	746 559

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 432
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

" Bon pour copie certifié le gérant "

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire

SARL ABGL IMMOBILIER
à associé unique
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 56, rue Paul Eluard 34080 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER N° 484 411 624 00030

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 17 NOVEMBRE 2021

L'An 2021, le 17 Novembre à 16H08, à Montpellier, Monsieur POURTALES Stéphan, demeurant 282, rue des Cinsaults 34790 Grabels.

Propriétaire de la totalité des 1000 parts de 1 € de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société "ABGL IMMOBILIER", agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT : En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur POURTALES Stéphan, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :
l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021,
l'affectation du résultat de cet exercice,
la rémunération du gérant,
les pouvoirs en vue des formalités.

1ère RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 août 2021 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 32 869 € approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

2ème RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'affecter le bénéfice résultat de l'exercice clos le 31/08/2021, 32 869 Euros, de la manière suivante :

La totalité, soit 32 869 € au poste Report à nouveau.

3ème RESOLUTION

L'associé unique décide de fixer sa rémunération pour ses fonctions de gérant selon les modalités suivantes :

- la rémunération fixe sera d'un montant de 0 € du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020,
- la rémunération fixe sera d'un montant de 10 500 €, à compter du 1er janvier 2021,
- cette rémunération sera fixée sur 8 mois,
- la Société prendra en charge les charges sociales TNS du gérant,
- Les frais professionnels du gérant seront remboursés par la Société, sur justificatifs.

4ème RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant, POUTALES Stéphan

